



MÉTIERS D'ART  
DU QUÉBEC

*Pavillon Collectif*  
**PLEIN ART QUÉBEC**

*Du 30 juillet au 11 août 2019*



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

## ***Vous êtes créateurs & artisans travaillant...***

le bois, le verre, le métal, le textile, le papier, la céramique, les pierres, et tant d'autres matériaux... proposant des créations souvent héritières d'un savoir-faire ancestral...

## ***Vous souhaitez...***

-***Découvrir le marché de l'artisanat d'art canadien*** en bénéficiant de l'accompagnement collectif CRMA Idf.

-***Vendre vos réalisations à des clients avertis*** et amateurs de créations artisanales.

- ***Rencontrez des acheteurs et distributeurs locaux*** ayant un engagement envers la création artisanale.



# Exposez et vendez vos créations sur le salon PLEIN ART Québec

Créé en 1980, Plein Art est le plus important rassemblement estival en métiers d'art au Québec.

Les trois chapiteaux du salon accueillent chaque année 130 000 visiteurs et 150 exposants artisans d'art le long des quais du bassin Louise.

Dans le cadre de la Convention de partenariat entre le Conseil des métiers d'art du Québec et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) d'Île-de-France, un pavillon francilien sera présent sur l'exposition vente grand public.

[www.metiersdart.ca/salons/salon-plein-art-quebec](http://www.metiersdart.ca/salons/salon-plein-art-quebec)

Espace 400e, Vieux-Port de Québec



Crédit photo : SMAQ

# Rejoignez notre pavillon collectif francilien

CRMA IdF accompagne ainsi les artisans dans leur développement à l'international grâce à une offre subventionnée (près de 50% de subventions) :

|   |                      |
|---|----------------------|
| <p><b>I - STANDS CLE EN MAIN</b><br/>1 stand* de 4,5 m<sup>2</sup> <u>sans angle</u> (1,5 m x 3 m) comprenant l'éclairage, une réserve commune, l'enseigne et le mobilier de base.<br/>*sous réserve de la disponibilité sur le pavillon collectif</p> <p><b>II - VOYAGE</b><br/>Vol Aller/Retour Paris/Montréal (pour le chef d'entreprise ou son représentant). Le transport Montréal/Québec se fait généralement en bus et aux frais de l'entreprise.</p> <p><b>III - TRANSPORT DES MARCHANDISES POUR EXPOSITION - FRET</b><br/>100 kg taxable maxi soit 0,60 cbm (1m<sup>3</sup> = 167 kg en aérien).<br/><u>Il restera à votre charge</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les frais d'enlèvement et de livraison dans les locaux de notre transporteur collectif.</li><li>- Les frais de droits et taxes douanières et locales applicables selon vos produits et ventes sur place.</li><li>- La mise en place de la garantie bancaire pour l'exportation temporaire sous facture.</li><li>- Au-delà des 100 kilos, le kilo supplémentaire vous sera refacturé.</li></ul> | <p><b>2750€</b></p>  |
| <p><b>1,5m<sup>2</sup> supplémentaire</b> (facultatif)</p>  | <p><b>350 €</b></p>  |
| <p><b>1 angle</b> (facultatif)<br/>*sous réserve de la disponibilité sur le pavillon collectif</p>  | <p><b>100 €</b></p>  |
| <p><b>MONTANT TOTAL restant à charge de l'entreprise</b></p>  | <p><b>.....€</b></p> |

L'hébergement, les repas et dépenses à caractère personnel, les pourboires et taxes locales, transports locaux et déplacements à caractère personnel sur place ne sont pas pris en charge par le CRMA IdF.

# Candidatures & Admissions

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après :

## 1. Validation de votre production par le Conseil des métiers d'art du Québec :

- Ceux qui ont déjà participé au salon de Montréal ou à celui de Québec doivent simplement nous faire parvenir la [demande de participation 2019](#).
- Ceux qui n'ont pas participé à aucun des deux salons :
  - Le [dossier de candidature PLEIN ART 2019](#)
  - Le curriculum vitae
  - Un portfolio de photos de vos produits, de votre atelier et des étapes de fabrication des produits.
  - Des frais de 57.49 \$ (par carte de crédit -formulaire disponible sur la première page du dossier de candidature CMAQ)

*\* Important : seulement les produits métiers d'art (reliés à la transformation de la matière : bois, céramique, cuir, textiles, verre, métaux, etc) peuvent être exposés aux salons. C'est pourquoi il est indispensable de détailler les étapes et techniques de transformations utilisées.*

## 2. Délibération du comité de sélection de la CRMA IdF :

- le bon d'engagement signé et tamponné
- l'acompte de 1680€ (voir modalités de paiement page 8),
- un extrait d'immatriculation au Répertoire de Métiers (extrait D1),
- vos réponses au [questionnaire en ligne suivant](#).

## Engagement de participation

Je soussigné, (nom et prénom) : .....

Agissant pour le compte de l'entreprise ci-après : .....

Raison sociale : .....N° de SIRET.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Tél. : .....Port : .....

Courriel : ..... Site Internet : .....

Activité de l'entreprise : .....Effectif : .....

Code NAF : .....Date de création .....

N° D'IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS .....RM.....

souhaite m'inscrire à l'opération collective proposée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France pour exposer sur l'espace collectif CRMA Île-de-France au sein du **Salon PLEIN ART Québec, du 30 juillet au 11 août 2019** et avoir pris connaissance des conditions générales de participation proposées par la CRMA Île-de-France spécifiées ci-dessous.

**Signature du représentant et cachet de l'entreprise précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé » :**

Fait à .....

Le .....

Avec le soutien de :

BANQUE POPULAIRE 



# Modalités de paiement

Le paiement s'effectue comme suit :

1. Le 1<sup>er</sup> acompte de 60% est à verser à l'inscription<sup>(1)</sup>
2. A réception de la facture, le solde (règlement de la participation en totalité avant le 8 juillet 2019).

(1) Vous avez la possibilité de régler en une seule fois l'acompte et le solde.

Vous choisissez de régler par :

- chèque bancaire à l'ordre de la « CRMA Île-de-France » par un envoi postal adressé à :

**CRMA Île-de-France**  
**PLEIN ART QUEBEC**  
**1, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris**

- virement bancaire :

|  | <b>Acompte de<br/>60%</b> | <b>Solde</b> |
|--|---------------------------|--------------|
| <b>Forfait<br/>pavillon<br/>CRMA Idf</b> | 1680,00 €                 | 1112,00€     |

à disposition guichet(1)  envoi recommandé à mes frais(2)   
 10 f.  Talon et volet 60 f.  Remise de chèques 25 f.   
 Si, ce délai passé, il(s) sera(ront) expédié(s) à mes frais en recommandé.  
 Compte d'une commission forfaitaire selon les conditions en vigueur à la date de l'envoi.

| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN   |              |                                |                    |
|---|--------------|--------------------------------|--------------------|
| Titulaire du compte / Account Owner   |              |                                |                    |
| CRMA IDF  |              |                                |                    |
| 1 BOULEVARD DE LA MADELEINE<br>75001 PARIS  |              |                                |                    |
| DOMICILIATION   |              | BANK IDENTIFICATION CODE (BIC) |                    |
| BPRIVES   |              | CCBPFRRPMTG                    |                    |
| Identifiant national de compte bancaire - RIB / National Bank Account Number            |              |                                |                    |
| Code Établi   | Code Guichet | N° de compte                   |                    |
| 10207   | 00044        | 04044019804                    | 55                 |
| Identifiant international de compte bancaire - IBAN / International Bank Account Number |              |                                |                    |
| FR76  | 1020         | 7000                           | 4404 0440 1980 455 |

# Conditions générales de participation

- Règlement de la participation en totalité avant le 8 juillet 2019.
- Toute annulation doit être effectuée par courrier recommandé avec Accusé de Réception au moins 60 jours avant la date prévue de l'opération à l'adresse de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France - 1, Boulevard de la Madeleine - 75001 PARIS.
- L'acompte sera restitué en cas d'annulation antérieure à 60 jours avant le départ.
- En cas d'annulation dans un délai inférieur à 60 jours avant le départ, l'acompte sera conservé et l'entreprise sera tenue au paiement de l'intégralité du prix de la prestation.
- Les entreprises bénéficiaires s'engagent à faire parvenir à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France les informations du bilan réalisé à partir du questionnaire d'évaluation remis par la CRMA IdF, au plus tard dans le mois suivant la fin de l'opération, soit le 15 septembre 2019, date de transmission et à fournir sur simple demande à la CRMA IdF tous les éléments d'information sur l'entreprise en lien avec cette opération (Evolution du C.A. export, développement de courants d'affaires, devis et confirmation de marchés en lien avec cette prospection, ...). Les entreprises qui ne retourneront pas ces éléments ne seront plus éligibles aux aides de la CRMA IdF.
- Les entreprises aidées devront apposer sur leur stand, à la vue du public, pendant toute la durée du salon, les supports de communication CRMA IdF et partenaires qui leur seront remis. Le non-respect de cette obligation pourrait entraîner l'inéligibilité aux autres aides de la CRMA IdF.
- Les entreprises doivent être en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales.
- L'entreprise s'engage à respecter les dispositions du règlement CE n°1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.
- L'entreprise atteste de l'exactitude des informations fournies dans le présent document. Toutes les informations communiquées dans le dossier de candidature sont certifiées exactes par le signataire.
- Toutes les modifications de ces informations survenues après l'accord de participation doivent être signalées sans délai et par écrit à la CRMA Île-de-France, personne référente : Valentine Bastide- CRMA Île-de France - 1, boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS - mail : [valentine.bastide@crma-idf.fr](mailto:valentine.bastide@crma-idf.fr).

# Mentions RGPD – Engagement PLEIN ART (1)

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement européen n°2016/679, la collecte et le traitement des données des bénéficiaires du programme respectent les principes suivants : licéité, loyauté et transparence, limitation des finalités, minimisation de la collecte et du traitement des données, durée de conservation des données déterminée ou déterminable, intégrité et confidentialité des données collectées et traitées.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles et à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes invités à prendre connaissance des informations suivantes :

- Le responsable du traitement est Mr MUNEROT Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France. Ses coordonnées sont CRMA IdF 1, Bd de la Madeleine 75001 Paris - 01 80 48 26 05 - [president@crma-idf.fr](mailto:president@crma-idf.fr).
- La Chambre départementale de métiers et de l'artisanat a désigné un délégué à la protection des données. Il peut être contacté à l'adresse [dpo-crma@crma-idf.fr](mailto:dpo-crma@crma-idf.fr).
- La finalité de la collecte des données personnelles vous concernant a pour but :
  - De présenter votre participation au comité de sélection de la CRMA IDF
  - De présenter votre participation aux organisateurs du salon PLEIN ART QUEBEC
  - De constituer le guide répertoire du salon PLEIN ART
  - D'organiser votre voyage (réservation de billets en agence de voyage) et transport des marchandises (agence de transport/ FRET).
  - De communiquer autour du salon sur les réseaux sociaux
  - De vous mettre en relation avec le constructeur du stand si besoin
- Les données à caractère personnel recueillies seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de la réception des données.
- Les destinataires des données à caractère personnel sont la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France, l'agence de voyage et l'agence de fret sélectionnées, les organisateurs du salon PLEIN ART et le constructeur du stand.

# Mentions RGPD – Engagement PLEIN ART (2)

- Conformément à la réglementation concernant le traitement des données à caractère personnel, vous pouvez exercer les droits suivants : droit d'accès, de rectification et droit à l'oubli, droit à la portabilité de vos données, droit à la limitation et à l'opposition du traitement des données, droit de déterminer le sort des données après la mort, droit de saisir l'autorité de contrôle compétente, droit de retirer son consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en contactant par mail le délégué à la protection des données de la Chambre Régionale de métiers et de l'Artisanat Île-de-France ([dpo-crma@crma-idf.fr](mailto:dpo-crma@crma-idf.fr)) en précisant vos nom et prénom et l'objet de votre demande. Votre demande sera traitée dans un délai de 30 jours maximum, sous réserve que vous produisiez un justificatif d'identité.
- L'exigence de fourniture de données à caractère personnel conditionne votre participation au dispositif et la signature du contrat d'engagement.
- Le traitement ne prévoit aucune prise de décision automatisée.
- Nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel collectées, à ne pas les transmettre à des tiers sans que vous n'en ayez été informé et à respecter les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.
- De plus, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France s'engage à notifier dans les meilleurs délais l'utilisateur en cas de rectification ou de suppression des données et de manière générale toute violation portant sur des données à caractère personnel vous concernant.

« Je reconnais par la présente avoir pris connaissances des informations présentées sur ce document.»

OUI

NON

« J'accepte par la présente que mes données soient utilisées par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France à des fins de prospection et de communication ultérieure. J'ai été informé que cette acceptation ne conditionne pas ma participation au salon PLEIN ART QUEBEC. »

OUI

NON

Fait à ....., le .....

# Comment financer son développement export?

La CRMA Idf et ses partenaires proposent aux artisans franciliens un programme export à des coûts subventionnés. Les dépenses restantes à charge de l'entreprise peuvent être éligibles pour certaines aides & financements à l'instar de :

- Aides régionales TP'UP :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/tp-up>

- Certaines aides sont également prévues pour les sociétés adhérentes aux AAF (Ateliers d'Art de France), EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) ainsi que d'autres

- Assurance Prospection et Assurance Prospection Premiers Pas (A3P) Coface et BPI

- Crédit d'impôts Export (lié au recrutement export)

- Campagne de financement participatif :

[www.kisskissbankbank.com](http://www.kisskissbankbank.com)



**CRMA Île-de-France**  
**1, boulevard d de la Madeleine - 75001 Paris**  
**[www.crma-idf.com](http://www.crma-idf.com)**

**Valentine BASTIDE | Chargée de développement économique - Export**  
**Tel : 01 80 48 27 50 / 06 42 03 62 27**  
**[valentine.bastide@crma-idf.fr](mailto:valentine.bastide@crma-idf.fr)**

**Caroline BOUEDEC | Chargée de mission Métiers d'art - Export**  
**Tel : 01 80 48 26 12**  
**[caroline.bouedec@crma-idf.fr](mailto:caroline.bouedec@crma-idf.fr)**